

Intégrité écologique et politique sur les parcs nationaux :

évolution du concept

« Un jour, la population du Canada sera dix fois plus élevée qu'elle ne l'est aujourd'hui, mais grâce aux parcs nationaux, il sera encore possible à tous les Canadiens de visiter de vastes régions aux paysages parmi les plus spectaculaires du Canada. La beauté de ces lieux sera protégée contre les dégradations; les animaux sauvages, les plantes et les forêts ne seront point perturbés; la quiétude et la solitude de la nature vierge seront préservées ».

James B. Harkin,
Commissaire, Division des parcs du Dominion (v. 1920)

Les parcs nationaux sont par les présentes dédiés au peuple canadien pour son bénéfice, son instruction et sa jouissance; dans le cadre de la présente loi et de ses règlements, les parcs nationaux doivent être entretenus et utilisés de manière qu'ils restent intacts pour la jouissance des générations futures.

Loi sur les parcs nationaux (1930)

En ce qui concerne le zonage du parc et l'utilisation par les visiteurs, il importe en premier lieu de préserver l'intégrité écologique et, à cette fin, de protéger les ressources naturelles.

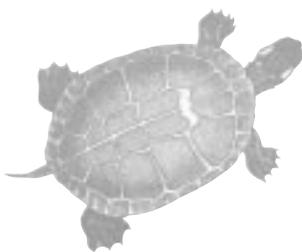
Modifications à la Loi sur les parcs nationaux (1988)

Dans l'acquisition, dans la gestion et dans l'administration des endroits et des programmes du patrimoine, protéger l'intégrité écologique et assurer l'intégrité commémorative occupent la première place. On préserve l'intégrité du patrimoine naturel et culturel en s'assurant que les décisions de gestion qui concernent ces aires spéciales sont prises sur la base de solides pratiques de gestion des ressources culturelles et de gestion des écosystèmes.

Parcs Canada,
Principes directeurs et politiques de gestion (1994)

Attendu qu'il importe dans l'intérêt national...de maintenir ou de restaurer l'intégrité écologique des parcs nationaux...de subordonner l'usage des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux à leur intégrité écologique et commémorative...de gérer l'utilisation par les visiteurs et les touristes des parcs nationaux et des lieux historiques de manière à la fois à conserver leur intégrité écologique et commémorative et à assurer à la génération présente et aux générations futures une expérience enrichissante de ces lieux naturels et patrimoniaux.

Loi sur l'Agence Parcs Canada (1998)



SECTION A : UNE COMMISSION EXAMINE LES ENJEUX

CHAPITRE 1 : UNE OBLIGATION SACRÉE

La protection de l'intégrité écologique est une mission vitale

La conservation et la restauration de l'intégrité écologique constituent l'essence du mandat de Parcs Canada en ce qui concerne les parcs nationaux. Un certain nombre de Canadiens n'en sont pas moins préoccupés par l'intégrité écolo-

gique de leurs parcs nationaux. En 1998, l'hon. Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien, demandait à une commission formée de Canadiens spécialisés dans les sciences écologiques et domaines connexes « *d'évaluer les points forts et les faiblesses de l'approche de Parcs Canada pour le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada et, en tenant compte de cette évaluation, de formuler des conseils et des recommandations sur la meilleure façon*

d'assurer le maintien de l'intégrité écologique dans tous les parcs nationaux canadiens ».

Les membres de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada (la « Commission ») ont visité des parcs nationaux représentatifs du réseau pour discuter avec le personnel et d'autres Canadiens intéressés. Sur place, ils ont constaté les problèmes et facteurs

de stress qui menacent nos parcs nationaux, et recherché les solutions les plus appropriées. L'annexe A contient des renseignements sur les membres de la Commission et les méthodes qu'ils ont adoptées pour accomplir leur tâche.

Les Canadiens aiment leurs parcs nationaux. C'est le message sans équivoque que nous avons entendu dans tous les coins du pays au cours de nos recherches sur l'avenir des parcs nationaux. Durant notre périple transcontinental, nous avons rencontré par centaines des employés dévoués de Parcs Canada, des Autochtones, des voisins, des défenseurs et des amis des parcs nationaux qui, en se montrant peu avares de leur temps, ont discuté avec nous de ces lieux sacrés. À leur contact, nous avons saisi la nature des défis que pose la protection des merveilleux parcs nationaux du Canada, pour qu'ils restent intacts. La mission proposée est vitale, urgente et complexe. Atteindre ce but nécessitera le dévouement, la collaboration, la sensibilisation et l'accord de tous les Canadiens, des politiciens aux gestionnaires de parc et des visiteurs aux résidents des agglomérations voisines.

Nos idées sur la voie à suivre sont rassemblées dans ce rapport.

Les résultats d'un sondage national effectué en novembre 1999 révèlent que 91 pour cent des Canadiens considèrent qu'il est important pour les gouvernements de prendre des mesures pour protéger les milieux sauvages; 83 pour cent croient qu'il est important pour le Canada d'être perçu comme étant un chef de file international en matière de protection des milieux sauvages et 80 pour cent veulent que des aires protégées soient établies avant que les terres visées soient affectées au développement industriel.

Extrait d'un article de John Turner paru dans
The Globe and Mail
le 8 décembre 1999

**Le lac Cameron, situé dans
le parc national des
Lacs-Waterton.**
Blackbird Design



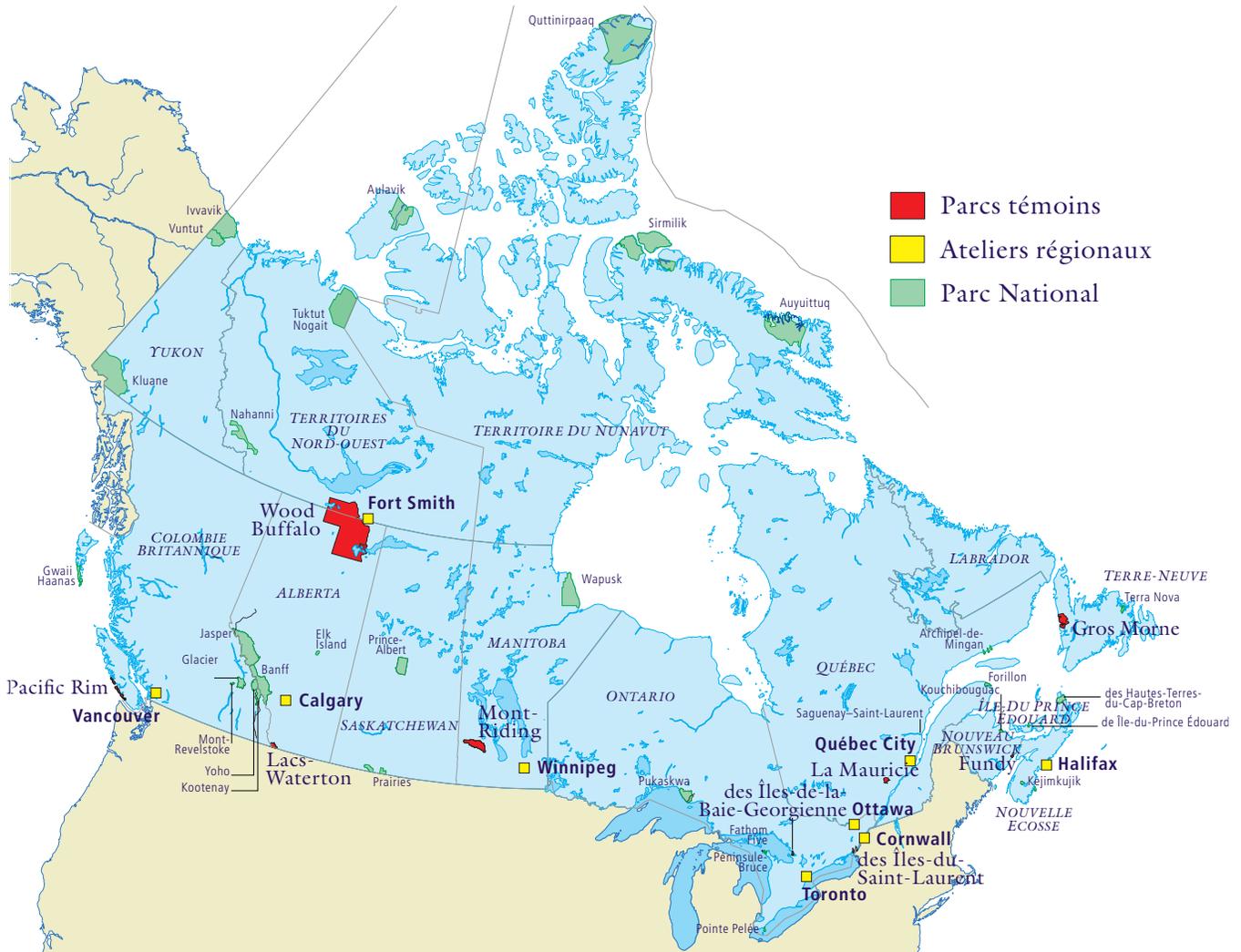


Figure 1-1 Les parcs nationaux du Canada (décembre 1999). Les membres de la Commission ont visité neuf parcs témoins (en rouge).

Les parcs nationaux dans l'esprit des Canadiens

Au Canada, les parcs nationaux sont considérés comme des institutions. Ils tiennent dans la société canadienne un rôle proportionnellement beaucoup plus important que leur superficie par rapport à l'ensemble du territoire canadien. C'est dans les parcs que les Canadiens protègent et apprennent à connaître la diversité vivante de la nature; ils viennent y célébrer leur identité à titre de citoyens de ce pays à nul autre pareil. À l'instar des lieux historiques nationaux et autres lieux du patrimoine culturel où les Canadiens font l'apprentissage de la riche histoire qu'ils partagent avec leurs concitoyens, les parcs

nationaux et autres aires protégées permettent aux Canadiens de s'identifier à la diversité géographique et biologique qui définit le peuple canadien — même si dans leur vie quotidienne, citadins pour la plupart, ils semblent entretenir peu de rapports avec la nature.

Les Canadiens croient fermement que leurs villes et villages sont entourés de milieux sauvages sans lesquels le Canada ne serait qu'un pays comme les autres. Or, le mythe de la nature sauvage canadienne est de plus en plus remis en question en raison de profonds changements environnementaux.



Les Canadiens aiment la nature sauvage, à laquelle ils se sentent attachés par des liens spirituels. Bien que ce sentiment d'appartenance ne fasse généralement pas l'objet de célébrations, comme c'est le cas chez les peuples autochtones, les parcs nationaux sont perçus par les Canadiens comme des lieux sacrés. C'est le message qui nous a été livré haut et fort par des gens qui, de toutes sortes de façons, ont tenu à exprimer à la Commission leur fierté et leur passion fervente envers les plus magnifiques paysages du Canada.

Un bon nombre de ces interlocuteurs nous ont parlé de la valeur intrinsèque des parcs; des milieux où la nature évolue comme elle le fait

« Nous croyons passionnément que les parcs nationaux recèlent les réponses aux questions les plus troublantes que se pose l'humanité sur son appartenance à la Terre. Ces réponses concernent le besoin de modération, de compassion envers les autres espèces vivantes et les processus qui les soutiennent, ainsi que de prévoyance dans le temps et dans l'espace alors que le présent est assiégé et l'avenir si incertain. Si nous sacrifions notre intérêt personnel en faveur d'un intérêt plus grand – qu'il s'agisse de valeurs écologiques, sociales ou même spirituelles – et tenons à cœur le bien-être de nos successeurs autant que la satisfaction de nos désirs immédiats, ce qui nous semble peu pratique ou réaliste aujourd'hui pourrait bien se révéler possible demain. Les parcs nationaux seront florissants dans la mesure où le pragmatisme sera équilibré par une vision audacieuse ».

Commentaire soumis à la Commission

depuis l'aube des temps, où les écosystèmes, les espèces, les variétés génétiques ainsi que les processus écologiques perdurent dans toute leur diversité et complexité; des milieux qui aident à revitaliser les terres environnantes, soumises à une activité plus intense. Dans les parcs nationaux, la nature, ainsi que les espèces et les systèmes qui la composent, sont appréciés pour leur valeur intrinsèque et non pas uniquement pour les services qu'ils rendent au genre humain. D'autres personnes nous ont fait part des expériences personnelles qu'elles avaient vécues dans les parcs. Certaines nous ont parlé de traditions familiales et de souvenirs dans lesquels s'enchevêtrent cours d'eau, arbres, montagnes, poissons et animaux sauvages. Pour d'autres encore, les parcs sont des oasis de ressourcement spirituel, des havres de paix, de solitude et d'appréciation de la nature sauvage. Des personnes qui visitent rarement un parc national nous ont dit que le souvenir de ces espaces verts suffisait à les reconforter du simple fait de leur présence, intacts depuis toujours. Enfin, les Autochtones nous ont parlé des valeurs spirituelles et culturelles des parcs, de leur valeur en tant que lieux traditionnels de prélèvement,

et de leur profond attachement collectif, de tous temps, à ces valeurs traditionnelles.

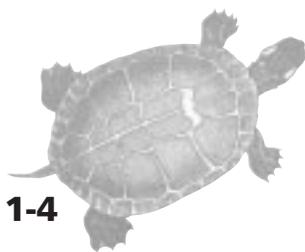
Les commentaires soumis à la Commission vont de pair avec les résultats de sondages d'opinion publique. En effet, 71 pour cent des Canadiens croient que les parcs nationaux font partie des quatre symboles « très importants » de l'identité canadienne, au même titre que la Charte des droits et le drapeau. Ils sont précédés uniquement du système de soins de santé et se classent loin devant l'hymne national, la Gendarmerie Royale du Canada, Radio-Canada et le hockey (Environics, 1997).

Au bénéfice de toute la planète

La gestion des parcs nationaux du Canada est une responsabilité qui ne concerne pas que les Canadiens; c'est aussi une obligation porteuse de grands espoirs pour l'environnement de la planète. En octobre 1999, la population mondiale s'établissait à six milliards d'habitants et l'on prévoit qu'elle atteindra de sept à neuf milliards de personnes d'ici les 50 prochaines années (Worldwatch, le 23 septembre 1999). C'est dans ce contexte de croissance démographique, avec la consommation accrue des ressources et les pressions environnementales qui en découlent, que l'importance mondiale des parcs nationaux canadiens doit être appréciée.

La plupart des pays possèdent un réseau d'aires protégées. Dans un monde turbulent, la valeur des parcs et des aires protégées fait l'unanimité. Nul doute que les aires protégées offrent un moyen pratique de conserver la biodiversité, mais il y a plus : elles font vibrer d'autres cordes sensibles chez l'être humain. En protégeant ces lieux exceptionnels, la société affirme que la nature est plus qu'une ressource à comptabiliser et que ses merveilleuses manifestations méritent d'être préservées pour leur valeur intrinsèque.

Les milieux sauvages sont de plus en plus précieux. Dans beaucoup de régions du globe, il est déjà trop tard pour maintenir de grandes étendues naturelles dans leur état vierge. Vingt pour cent des milieux sauvages du monde sont situés sur le territoire canadien. De toutes les aires sauvages canadiennes protégées, 40 pour cent se trouvent à l'intérieur des parcs nationaux (60 pour cent dans les parcs provinciaux et autres aires protégées). Les parcs nationaux sont donc un élément clé des stratégies de conservation



canadienne et mondiale. Ce rôle écologique international est tellement important que neuf

Le contexte mondial

Bien que l'importance des parcs nationaux et des aires protégées soit de plus en plus reconnue dans le monde, moins de cinq pour cent de la superficie de notre planète est protégée aux termes des différentes catégories de l'Union mondiale pour la nature (UICN). La répartition de ces aires protégées n'est pas équilibrée sur le plan biogéographique; certains écosystèmes clés, tels que les forêts tropicales non pluviales, les nappes d'eau douce, les forêts pluviales tempérées, les prairies tempérées, les zones de climat méditerranéen et les îles océaniques sont sous-représentés.

Recommandation 16, Expanding the global network of protected areas, IUCN report of the IVth World Congress on National Parks and Protected Areas (1992)

Sites du patrimoine mondial

Parcs nationaux du Canada qui font partie d'un site du patrimoine mondial :

Parcs nationaux Banff, Jasper, Yoho et Kootenay

Parc national du Gros-Morne
Réserve de parc national
Kluane

Parc national Nahanni

Parc national

des Lacs-Waterton

Parc national Wood Buffalo

Descente de la rivière Nahanni, au bas des chutes Virginia
Butterill/Parcs Canada

parcs nationaux canadiens font partie des sites du patrimoine mondial. De plus, les parcs nationaux comptent trois sites Ramsar (terres humides d'importance internationale ainsi désignées en vertu d'une convention internationale signée à Ramsar, en Iran). En outre, deux parcs nationaux font partie de réserves de la biosphère établies par l'Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture (UNESCO). Selon le Fonds mondial pour la nature, le Canada renferme un quart des forêts tempérées côtières du monde, un tiers de ses forêts

boréales, près de la totalité de ses vieux peuplements de pins rouges et de pins blancs, un tiers de sa population de loups, plus de la moitié de ses caribous de la toundra et deux tiers de ses ours polaires.

Aires protégées du paysage canadien

En 1990, le gouvernement fédéral promettait de représenter chacune des 39 régions naturelles canadiennes par un parc national : cette promesse devient lentement réalité (à la fin de 1999, le gouvernement avait créé 39 parcs nationaux dans 25 régions naturelles terrestres, de sorte

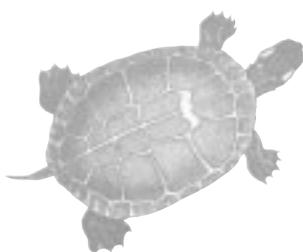
que 14 régions ne sont pas encore représentées). Dans le discours du Trône d'octobre 1999, le gouvernement fédéral s'engageait à étendre le réseau de parcs nationaux.

Les aires protégées comprennent les parcs et milieux sauvages du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux, des terres des Premières nations ainsi que les terres privées protégées en vertu de servitudes de conservation ou de mécanismes semblables. Toutes ces aires doivent être reliées pour former un réseau permettant de protéger les écosystèmes sans tenir compte de limites ou frontières administratives ou politiques. Les parcs nationaux sont administrés par Parcs Canada, mais le bon état de ces lieux tant appréciés est une responsabilité qui incombe à tous les Canadiens, individuellement et collectivement.

Une fois qu'un parc national est établi, le maintien de son intégrité écologique, tâche permanente s'il en est, ne fait que commencer. C'est une mission non moins urgente que la création de nouveaux parcs. Afin de rester intacts pour la jouissance des générations futures, les parcs nationaux doivent veiller à la conservation de systèmes biologiques entiers en termes d'espèces, d'éléments du paysage et de processus écologiques. Les parcs dont l'intégrité écologique aura été protégée seront une source d'inspiration spirituelle et de réorientation, en plus de servir de foyers régionaux de savoir et d'éducation.

Les entreprises et les organismes d'aménagement du territoire établis dans les parcs nationaux ou dans leur voisinage profiteront de la présence des parcs nationaux sous forme de retombées économiques et d'une meilleure qualité de vie.

Les parcs nationaux contribuent en outre au bon fonctionnement de processus écologiques tels que le cycle des substances nutritives, l'approvisionnement en eau, la protection contre les inondations, le contrôle du climat, le maintien des frayères de poisson, la pollinisation et la lutte naturelle contre les pestes. Ces processus soutiennent le fonctionnement quotidien de l'économie et procurent de nombreux emplois.



Foyers de savoir et d'éducation

Les Canadiens veulent en savoir plus sur l'état du territoire qu'ils habitent. Comprendre l'état écologique des parcs nationaux les aide à comprendre celui du Canada tout entier. Cela explique pourquoi les parcs nationaux sont répartis d'un bout à l'autre du Canada et représentent des régions naturelles différentes. L'intégrité écologique d'un parc est fortement influencée par l'état de la région qui l'entoure. Les parcs jouent le rôle de sentinelles, de points de repère écologiques en regard desquels les changements subis par la région environnante peuvent être mesurés. Ils ont un énorme potentiel en tant que foyers régionaux de recherche

sur l'écologie, facilitant la compréhension des processus environnementaux.

En signant la Convention sur la diversité biologique (1992), le Canada s'est engagé à protéger certaines zones afin de les conserver, de surveiller l'évolution de la diversité biologique, d'effectuer des recherches sur la diversité biologique et de sensibiliser le public à l'importance de cette diversité. Les parcs nationaux sont le moyen idéal de respecter cet engagement.

De plus, les parcs favorisent l'éducation par le biais de recherches formelles, de centres et de programmes d'interprétation, de programmes de diffusion externe et d'expériences de séjour dans les milieux sauvages.

Avenirs divergents

L'ampleur des stress écologiques subis par la plupart des parcs nationaux a été documentée dans les rapports sur l'état des parcs (1994 et 1997). En examinant la nature de ces pressions, les membres de la Commission ont compris qu'elles seront sans doute encore plus importantes à l'avenir. La croissance démographique,

l'expansion des villes, l'exploitation des ressources, la fragmentation des habitats et la demande accrue d'installations récréatives sont autant de facteurs d'accroissement, des pressions constatées tant à l'intérieur qu'en périphérie des parcs nationaux.

Un choix s'impose aux Canadiens. Comme à un croisement, chaque voie mène vers un parc national différent ainsi qu'à un paysage naturel différent pour le Canada. Les Canadiens ont emprunté, jusqu'à maintenant, la voie qui mène à des parcs isolés, semblables à des îles, incapables de soutenir les processus naturels; des territoires où les animaux, autrefois en abondance et libres, se feront de plus en plus rares ou disparaîtront complètement; le caractère sacré des parcs, qui constituent des éléments si importants de l'identité canadienne, aura disparu.

S'ils suivent l'autre voie, les Canadiens constateront les menaces qui pèsent sur ces lieux précieux. Ils s'uniront pour en préserver le caractère unique. Parcs Canada défendra avec ténacité — de manière cohérente, sans réserve et en toute fierté — le maintien de l'intégrité écologique en tant que facteur absolument prioritaire de la gestion des parcs nationaux, en traduisant en actes ce qui est déjà si clairement énoncé dans la loi et la politique officielle. Une loi plus sévère, des connaissances et des ressources scientifiques accrues, ainsi que de nouveaux mécanismes de collaboration avec les gestionnaires des terres voisines permettront à Parcs Canada de jouer un rôle capital dans la restauration de l'intégrité écologique de paysages plus vastes. En s'engageant dans cette voie, le Canada conservera ses milieux sauvages caractéristiques et respectera ses obligations de gardien de son patrimoine, pour le bien du monde entier.

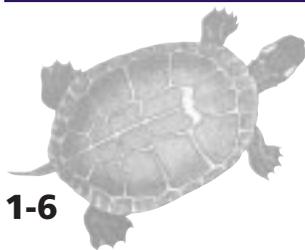
Les parcs nationaux en tant que témoins écologiques

« Les parcs nationaux permettent d'évaluer le changement : c'est d'ailleurs leur rôle le plus important. Lorsque nous nous livrons à la coupe du bois, à la pêche ou à l'agriculture, nous devons pouvoir compter sur de tels repères pour assurer la durabilité de ces activités. Les milieux sauvages possèdent une valeur intrinsèque, mais leur rôle en tant que points de comparaison est encore plus important parce qu'il permet de comprendre comment ces activités se répercutent sur le reste du paysage. Les parcs nationaux sont à ce titre un élément vital d'une stratégie globale de développement durable. »

Commentaire soumis à la Commission

« Si Parcs Canada et les provinces n'y consacrent pas plus d'efforts, nos parcs de montagne ressembleront aux Alpes, des paysages d'une grande beauté, mais sans aucune intégrité écologique ».

Commentaire soumis à la Commission par un chercheur scientifique



Une vision pour les parcs nationaux du Canada

Nous avons cerné dans ce rapport des problèmes, des préoccupations et des enjeux, en plus de formuler des recommandations précises sur les mesures à prendre. Le texte qui suit présente une vision dans laquelle cadrent tous les chapitres et recommandations du rapport.

Cette vision se veut un regard sur l'avenir, un scénario de « l'état des choses » en l'an 2025, c'est-à-dire dans une génération. Les membres de la Commission sont fermement convaincus que si cette vision n'est pas concrétisée par les Canadiens dans une génération, le Canada ne pourra rembourser ses dettes écologiques ni maintenir des parcs nationaux écologiquement intègres.

Cet énoncé de vision parle à la première personne du pluriel parce que la Commission a voulu inclure tous les Canadiens, les parcs nationaux constituant des terres qui appartiennent véritablement à toute la population du pays.

Nous sommes en 2025. En tant que Canadiens, nous sommes profondément attachés à la nature sauvage. Nous le démontrons en protégeant des milieux sauvages. Nous en avons décidé ainsi parce que ces lieux témoignent du respect que nous vouons à toutes les formes de vie ainsi qu'à la terre, à l'air et à l'eau qui assurent notre subsistance, et parce que nous sommes conscients de notre appartenance au même écosystème. Nous avons choisi de protéger ces milieux sauvages afin que la nature puisse obéir à ses propres impératifs et pour comprendre ses mystères. Nous avons choisi de protéger ces milieux sauvages pour pouvoir apprécier la Terre dans son état vierge et satisfaire notre besoin d'attachement émotif et spirituel avec ces lieux sacrés. Nous l'avons fait pour que nos enfants et nos petits-enfants aient la chance d'éprouver les mêmes sentiments d'émerveillement et d'affection que nous ressentons en ces lieux. Nous avons choisi de protéger des milieux sauvages pour que tous les Canadiens puissent les apprécier et célébrer leur existence.

Le Canada, en 2025, possède un vaste réseau de parcs nationaux établis grâce à l'audace du Parlement et de la population du Canada. De Terra-Nova, dans l'Est, à Gwaii Haanas, dans l'Ouest, et de Quttinirpaaq, à l'extrémité nord de l'île d'Ellesmere, à Pointe-Pelée dans le Sud, notre réseau de parcs nationaux comprend au moins un parc national dans chacune des régions naturelles terrestres et marines du Canada. Les Canadiens reconnaissent que la sauvegarde de ces lieux est une obligation envers la collectivité mondiale, parce que la croissance démographique et l'exploitation des ressources ont réduit l'envergure des milieux sauvages dans le monde entier.

Reconnaissant qu'ils ne peuvent maintenir à eux seuls l'intégrité écologique, même la leur, les parcs nationaux du Canada sont imbriqués dans une mosaïque d'aires protégées comprenant entre autres des parcs provinciaux, territoriaux et municipaux, des terres des Autochtones et des terres privées. Ces aires protégées sont gérées à des fins différentes, selon leur statut, mais toutes contribuent à la protection de la faune ainsi que de la végétation, de l'air, des sols et des eaux. Le réseau d'aires protégées est le complément d'un paysage plus vaste dont la gestion est axée sur le développement durable. Ce paysage plus vaste comprend des fermes, des forêts, des mines et d'autres terres exploitées pour répondre aux besoins matériels des Canadiens. La faune peut se déplacer librement dans ce paysage; les habitats y sont protégés de sorte que les espèces auparavant menacées de disparition sont en voie de se reconstituer en populations viables.

Les Canadiens reconnaissent que le réseau d'aires protégées est nécessaire à la protection de la biodiversité qui est appréciée pour sa valeur intrinsèque autant que comme point de repère en regard duquel les changements qui surviennent dans d'autres territoires peuvent être mesurés et évalués. Le Canada est reconnu dans le monde entier comme un chef de file en matière de protection et de compréhension de la biodiversité. Les parcs nationaux servent de foyers régionaux de savoir écologique; ils collaborent avec les maisons d'enseignement et agissent comme centres éducatifs pour la population et l'industrie.

Ce réseau d'aires protégées est le fruit d'ententes de coopération et de partenariats. Les aires protégées sont gérées en concertation par ceux dont les décisions influent sur les écosystèmes des parcs nationaux. Cette concertation est fondée sur le respect, l'équité et le pouvoir d'agir; c'est pourquoi les collectivités environnantes appuient les parcs nationaux et y sont attachées.

Les peuples autochtones du pays jouent des rôles actifs dans les parcs nationaux situés sur leurs terres ancestrales respectives. Les Autochtones se sentent chez eux dans les parcs nationaux et les Canadiens rendent hommage au savoir traditionnel des Autochtones. Nous sommes persuadés que l'utilisation holistique de la terre et des ressources naturelles, telle que pratiquée de tous temps par les peuples autochtones, est respectueuse du sol, de l'air, de l'eau, ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Le personnel des parcs nationaux s'est engagé à protéger l'intégrité écologique. À tous les échelons, chaque membre du personnel s'acquitte de son mandat avec confiance, appuyé en cela par des lois et principes directeurs qui établissent spécifiquement la protection de l'intégrité écologique

comme étant la priorité absolue des parcs nationaux. Chacun fait preuve d'innovation, de créativité et de dynamisme dans sa recherche de solutions aux éventuels problèmes d'intégrité écologique.

Le personnel des parcs nationaux défend avec fermeté la cause de la conservation au-delà de leurs frontières; cette influence a permis de sensibiliser d'autres autorités et les a incitées à appuyer les décisions d'aménagement territorial qui ont pour effet de protéger le sol, l'air, l'eau, la faune et la végétation. Notamment, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les dirigeants d'entreprises collaborent étroitement avec les gestionnaires des parcs nationaux et d'autres gestionnaires d'aires protégées afin de trouver des solutions durables aux questions de développement.

Des mesures de gestion novatrice axée sur l'écosystème sont devenues possibles en raison des compétences reconnues de Parcs Canada sur le plan des sciences sociales et naturelles, ce qui a permis aux parcs nationaux de prendre des décisions judicieuses à l'intérieur des limites des parcs. En partageant cette quête d'excellence avec leurs partenaires, les parcs natio-

naux influencent les décisions prises dans les territoires environnants.

Avant tout, les Canadiens reconnaissent et assument leur responsabilité individuelle envers la préservation des parcs nationaux. Ceux parmi nous qui habitent des régions urbaines, loin des parcs nationaux, apprécient et se réjouissent de l'existence de paysages naturels protégés au même titre que les visiteurs fréquents. Nos parcs nationaux sont des lieux d'apprentissage et d'appréciation; ils sont également des catalyseurs de croissance et d'actions personnelles, des lieux qui changent notre vie.

Canadiens et visiteurs de l'étranger acceptent volontiers d'utiliser les parcs nationaux sans en abuser, de façon à ce qu'ils continuent d'occuper une place d'honneur dans la pensée collective des Canadiens et de symboliser l'âme véritable du Canada aux yeux des Canadiens et du monde entier.

Intégrité écologique : enjeux et concepts fondamentaux

Notre message principal : un mandat en péril

Donner le titre de parc national à un territoire est loin de suffire à la protection de son intégrité écologique. En effet, comment est-il possible pour Parcs Canada d'assurer l'intégrité dans un parc national d'aussi faible superficie que celui des Îles-du-Saint-Laurent – neuf kilomètres carrés d'îles minuscules disséminées au milieu du couloir de navigation le plus achalandé au Canada – ou d'une si grande étendue que le parc Wood Buffalo, où les feux, les inondations et le broutage prennent une ampleur quasi inconcevable? Le maintien et la restauration de l'intégrité écologique dans un réseau de parcs nationaux aussi diversifié représentent une entreprise colossale.

Les membres de la Commission ont appris, non sans un profond désarroi, que malgré de nombreux efforts, l'intégrité écologique se dégrade dans la plupart des parcs nationaux. Selon le *Rapport sur l'état des parcs de 1997*, un seul des 38 parcs nationaux au moment de sa publication (il y en a maintenant 39) était

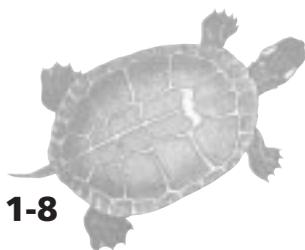
considéré comme étant dans un état vierge (figure 1-2). Trente et un de ces 38 parcs faisaient état de stress allant de considérables à graves. Dans 13 parcs, ces stress s'étaient intensifiés depuis 1992. La majorité des parcs signalent aujourd'hui une perte d'intégrité écologique considérable qui va en accélérant, notamment dans les plus petits et ceux qui sont situés plus au sud, mais aussi dans les parcs plus grands que l'on trouve plus au nord.

Bien que de nombreux Canadiens aient entendu parler des problèmes écologiques du parc national Banff, les gens semblent généralement ignorer que beaucoup d'autres parcs nationaux sont confrontés à de graves problèmes de ce genre, même si leurs niveaux de fréquentation ne sont pas aussi élevés que ceux du parc Banff, le plus achalandé au Canada.

La Commission est d'accord avec les conclusions du *Rapport sur l'état des parcs de 1997* à l'effet que l'intégrité écologique de nos parcs nationaux est en péril.

Bien qu'il y ait de nombreux exemples d'excellents efforts dans les parcs pour maintenir et rétablir l'intégrité écologique, le défi continue de croître et, dans bien des cas, nous perdons du terrain.

Parcs Canada, *Rapport sur l'état des parcs de 1997*



Principales constatations de la Commission sur l'intégrité écologique

- L'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada est menacée de bien des façons et pour maintes raisons. Ces menaces qui pèsent sur les lieux sacrés nationaux du Canada constituent une crise d'importance nationale.

- Afin de gérer les parcs nationaux avec succès en mettant la priorité sur la conservation, Parcs Canada doit développer une vision dont la protection de l'intégrité écologique sera l'objectif prépondérant, et faire en sorte que toute son organisation vise ce même objectif. Pour se transformer ainsi, Parcs Canada devra modifier ses processus décisionnels, ses

Parc	Impacts cumulatifs de tous les stress	Impacts d'origine externe	Impacts d'origine interne
Vuntut	1	1	1
Auyuittuq	2	2	1
Ellesmere	2	2	2
Archipel-de-Mingan	2	2	1
Wapusk	2	2	1
Aulavik	3	3	1
Hautes-Terres du Cap Breton	3	4	2
Forillon	3	4	2
Gros-Morne	3	3	3
Gwaii Haanas	3	4	2
Ivvavik	3	3	1
Kluane	3	3	2
Nahanni	3	3	1
Prince-Albert	3	5	3
Wood Buffalo	3	3	2
Banff	4	3	4
Lacs-Waterton	4	4	2
Péninsule-Bruce	4	4	3
Elk Island	4	5	3
Fundy	4	5	3
Îles-de-la-Baie-Georgienne	4	4	2
Prairies	4	4	3
Jasper	4	4	4
Kejimikujik	4	4	3
Kootenay	4	4	3
Kouchibouguac	4	4	4
La Mauricie	4	5	3
Pukaskwa	4	4	2
Mont-Riding	4	4	3
Terra-Nova	4	4	4
Yoho	4	4	3
Mont-Revelstoke, Glaciers	4	5	3
Île-du-Prince-Édouard	5	5	4
Pacific Rim	5	5	3
Pointe-Pelé	5	5	5
Îles-du-Saint Laurent	5	5	2

Niveau de dégradation
 1 = aucune 2 = mineure 3 = considérable 4 = majeure 5 = grave

Figure 1-2, Dégradation de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada, telle que présentée dans le *Rapport sur l'état des parcs de 1997*.

méthodes de dotation en personnel et de formation, de même que ses rapports avec les employés et les voisins des parcs. Ce grand projet, soit la création d'une culture interne axée sur la conservation, est le plus important défi que Parcs Canada doit relever.

- En dépit d'intenses activités de planification et de l'existence de politiques claires commandant la mise en œuvre de principes de gestion fondés sur l'intégrité écologique, Parcs Canada ne sait toujours pas comment traduire ses politiques en plans et ses plans en actes, et comment évaluer les conséquences de ses actes en fonction de l'évolution constante des circonstances. Parcs Canada doit restructurer son processus de planification de telle sorte que l'intégrité écologique en constitue le principe fondamental.

- À l'heure actuelle, Parcs Canada ne dispose pas de la capacité nécessaire, sur le plan des sciences naturelles et sociales, pour effectuer une gestion efficace axée sur l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. Parcs Canada n'est pas davantage en mesure d'informer la société au sujet de l'intégrité écologique. À quelques notables exceptions près, Parcs Canada ne possède pas de culture scientifique bien établie qui permettrait d'effectuer, d'utiliser et d'apprécier les recherches scientifiques aux fins de gestion, d'interprétation et d'intégration régionale des parcs. Les connaissances acquises par l'application des sciences naturelles et sociales, y compris les connaissances traditionnelles des peuples autochtones, devraient sous-tendre la prise de décisions éclairées, la gestion et l'éducation à l'intérieur et au-delà des limites des parcs.

- D'après les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, les écosystèmes doivent évoluer avec un minimum d'intervention humaine. Une politique de laisser-faire dans les parcs nationaux risque toutefois de miner l'intégrité écologique, notamment si les actions antérieures ne sont pas prises en considération. Pour compenser, il se peut que l'on doive gérer activement la remise en état de processus ou la restauration d'habitats ou d'espèces dans les parcs nationaux, lorsqu'il est raisonnable de croire que l'intégrité écologique serait compromise à défaut de telles interventions. Comme il est difficile de prévoir les réactions écosystémiques, la gestion active dans les parcs nationaux devrait se fonder sur des approches de gestion adaptative.

- L'évaluation et la compréhension de l'intégrité écologique nécessitent l'emploi de trois outils reliés les uns aux autres : inventaires, recherches et surveillance écologique. Comprendre l'intégrité écologique est une tâche complexe qui exigera un investissement considérable en vue de recruter des spécialistes et de former les employés. Parcs Canada comprend déjà très bien les aspects opérationnels de l'intégrité écologique et peut assumer un leadership dans la compréhension de l'état des écosystèmes du Canada.

• Les gestionnaires des parcs nationaux n'ont presque pas tenu compte, si ce n'est que tout récemment, de la place des Autochtones dans l'écologie des parcs. En conséquence, les connaissances et valeurs traditionnelles sont généralement absentes des parcs nationaux, ce qui a contribué à la dégradation de l'intégrité écologique dans de nombreux parcs. Une réconciliation s'impose pour créer un climat de confiance et de respect mutuel qui facilitera les communications et le partage de connaissances entre Parcs Canada et les peuples autochtones.

• Les parcs nationaux appartiennent à un réseau complexe d'aires protégées administrées notamment par les gouvernements (fédéral, provinciaux ou territoriaux) ou par les Premières nations. Depuis quelques décennies, les ententes sur terres privées visant la conservation sont de plus en plus fréquentes dans le Sud du Canada, et l'intendance volontaire constitue aujourd'hui un aspect important du maintien de la mosaïque d'aires protégées. Il n'existe pas encore de stratégie nationale globale sur les aires protégées qui s'intégrerait à la myriade d'objectifs de conservation poursuivis. De plus, bien que Parcs Canada s'efforce de représenter le mieux possible les caractéristiques biophysiques de chaque région, la décision finale quant à la création d'un parc est souvent le résultat de facteurs non écologiques.

• Dans nombre de régions canadiennes, les aires protégées sont devenues des îlots écologiques détachés du reste des habitats naturels. Autour des parcs nationaux et autres terres protégées, l'urbanisation, l'agriculture, l'exploitation forestière et des activités semblables influencent de plus en plus la viabilité des écosystèmes des parcs. Pour que l'intégrité écologique puisse être maintenue, les parcs nationaux et les autres aires protégées doivent être gérés en tant qu'éléments d'écosystèmes plus vastes, ce qui exige la collaboration et la contribution des gouvernements provinciaux et territoriaux, de ceux des Premières nations, des collectivités, des propriétaires de terres adjacentes, des organisations non gouvernementales et de l'industrie.

• L'interprétation est un élément essentiel du mandat des parcs nationaux. Or, Parcs Canada n'est pas en mesure à l'heure actuelle de s'acquitter de son rôle éducatif. Une bonne partie de ses données, de son matériel et de ses équipements d'interprétation est désuète. Pour améliorer la communication des messages concernant l'intégrité écologique, il faudra prêter une plus grande attention à la politique, à la stratégie, aux partenaires et au processus d'évaluation se rapportant à l'interprétation. L'appui du public relativement à la protection de l'intégrité écologique découlera de messages incitatifs mettant l'accent sur ses aspects positifs. Parcs Canada doit étudier de nouveaux moyens permettant de livrer les messages interprétatifs à des auditoires non traditionnels.

• L'utilisation et la jouissance des parcs nationaux sont



Les dunes de la plage Cavendish, dans le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard, sont vulnérables aux activités de loisir.
T. Grant/Parcs Canada

deux buts historiques; elles doivent demeurer d'importants éléments du caractère et du patrimoine canadiens. Pour que l'intégrité écologique des parcs nationaux soit protégée, l'utilisation des parcs nationaux doit être fondée sur le principe de l'expérience responsable, qui peut se résumer ainsi : utiliser sans abuser. L'utilisation doit également être admissible et appropriée. Ces critères ne sont pas clairement définis de sorte que les politiques sur l'utilisation sont à la fois incohérentes et incertaines. Parcs Canada doit donc élaborer un programme officiel d'évaluation des utilisations admissibles et appropriées, ainsi que définir clairement les termes « services essentiels et services de base » pour que les décisions prises dans les parcs puissent être fermes et cohérentes.

• L'infrastructure des parcs nationaux, soit les installations ainsi que les méthodes d'entretien, influe directement sur l'intégrité écologique et sur les perceptions des visiteurs quant à l'engagement de Parcs Canada à l'égard de cette intégrité. Limiter l'emprise et l'impact des infrastructures exigera de la part de chaque employé des parcs nationaux qu'il intègre, dans son travail quotidien, l'obligation de rendre compte en matière d'intégrité écologique. De plus, la protection de l'intégrité écologique doit se traduire par des infrastructures conçues et entretenues de manière appropriée.

• Afin de poursuivre son objectif de protection de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada, Parcs Canada aura besoin d'un cadre de gestion et de financement favorable. L'accroissement de la capacité en matière de sciences naturelles et sociales, ainsi que l'amélioration des programmes d'interprétation et de partenariat recommandés par la Commission, nécessiteront de nouvelles ressources financières considérables. Cet argent frais sera nécessaire à une gestion plus rigoureuse en vue de l'intégrité écologique, mais cet argent seul ne suffira pas. Plusieurs « premiers pas » doivent être franchis pour améliorer la gestion de Parcs Canada en fonction de l'intégrité écologique avant toute affectation de nouveaux fonds.

Impact considérable des stress écologiques sur la plupart des parcs nationaux

Les parcs sont soumis à des stress d'origine interne et externe. À l'intérieur des parcs, les espèces exotiques, la lutte contre les feux de forêts, les niveaux de fréquentation élevés, les corridors de transport, les activités non conformes et certaines infrastructures inappropriées influencent l'intégrité écologique. Les stress d'origine externe causent des difficultés, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle mondiale. À l'échelle régionale par exemple, les usages que l'on fait des terres attenantes aux parcs nationaux, tels que le développement urbain, la coupe du bois, l'exploitation minière, l'agriculture et le transport, entraînent la fragmentation du paysage. À l'échelle de la planète, des stress tels que la pollution atmosphérique à longue distance et les changements climatiques influent également sur l'intégrité écologique des parcs. Les parcs font partie d'écosystèmes reliés entre eux et témoignent de l'état des régions qui les englobent.

Voici quelques-uns des enjeux d'origine interne et externe auxquels les parcs du Canada sont confrontés :

- **disparition d'habitats** – au Canada, plus de 90 pour cent des forêts caroliniennes ont fait place à des terres agricoles ou à des lotissements urbains. Dans les Prairies, 99 pour cent des communautés d'herbes hautes indigènes et 75 pour cent des prairies d'herbes mixtes ont disparu. Dans le Canada Atlantique, 65 pour cent des marais littoraux ont été drainés ou remblayés. Dans la zone boréale du pays, seulement 35 pour cent des forêts n'ont pas été perturbées. En outre, un grand nombre d'espèces canadiennes sont menacées de disparition, en raison notamment de la perte d'habitats;
- **fragmentation d'habitats** – la fragmentation des habitats restants est aussi grave que leur disparition. Beaucoup d'espèces, du grizzli à l'écureuil volant en passant par la salamandre, survivent difficilement dans des habitats fragmentés;

La fragmentation se produit même à l'intérieur des parcs, en raison du développement urbain, d'installations diverses, des sentiers, des routes et des voies ferrées. Les routes



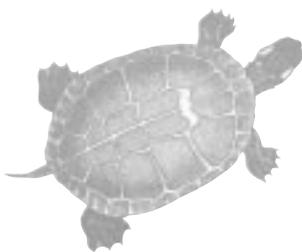
Jeune ours noir heurté à mort dans le parc national du Mont-Riding. Parcs Canada

et voies ferrées sont d'ailleurs directement responsables de la mort d'animaux sauvages. Des centaines de grands mammifères ainsi que des milliers d'oiseaux, d'amphibiens et d'autres espèces animales sont tués chaque année sur les routes des parcs;

- **perte de grands carnivores** – partout au Canada, notamment au Sud, de grands carnivores disparaissent ou sont absents, ce qui perturbe complètement les cycles et rapports de dépendance entre prédateurs et proies. Même si les grands carnivores sont protégés à l'intérieur des parcs nationaux, ils sont menacés par des facteurs de stress tels que l'activité humaine et le développement à l'intérieur des parcs, de même que la chasse, l'utilisation des terres et d'autres sources de stress présentes à l'extérieur des limites des parcs.

De l'Ontario aux provinces Atlantiques, les loups ont complètement disparu des parcs nationaux, sauf dans le parc Pukaskwa et celui de la Mauricie. Dans l'Ouest canadien, on ne trouve plus de loups dans le parc Elk Island ni dans celui des Prairies. Dans plusieurs parcs nationaux (Mont-Riding, de la Mauricie, Banff et des Lacs-Waterton), les populations restantes survivent difficilement;

- **pollution atmosphérique** – les polluants aéroportés, ceux qui par exemple sont à l'origine des précipitations acides, produisent des effets nocifs dans de nombreux parcs. Le Canada Atlantique et le Sud du Québec ont été baptisés le « tuyau d'échappement de l'Amérique du Nord » parce qu'ils sont situés en aval des grandes régions urbaines



et industrielles du continent. Après plus de deux décennies de recherches effectuées dans le parc national Kejimikujik, on a constaté que le faible pH des eaux de ce parc est associé à la baisse des succès de reproduction de l'omble de fontaine. Le parc des Îles-de-la-Baie-Georgienne et celui de la Mauricie demeurent exposés à un risque d'acidification qui dépasse la capacité du milieu à tamponner les sulfates et autres composés acides;



De hauts niveaux de mercure ont été détectés dans les plumes des huards de certains parcs nationaux.

B. Morin/Parcs Canada

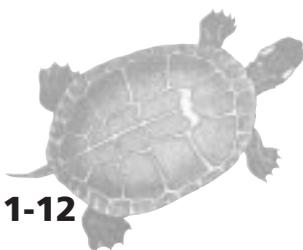
- **pesticides** – les pesticides épandus à l'extérieur des parcs sont détectés à l'intérieur de leurs limites. Mentionnons le toxaphène, utilisé en abondance (à l'extérieur des parcs nationaux) jusque vers la fin des années 1970. Ce pesticide peut nuire au fonctionnement du système endocrinien, endommager les poumons, le foie et les reins, et causer le cancer, des troubles du développement ainsi que des difficultés au niveau de l'appareil génital et du système immunitaire. Or, selon des recherches effectuées au parc national Banff, le toxaphène est présent dans le zooplancton du lac Bow; de plus, les concentrations de toxaphène trouvées dans les touladis sont jusqu'à 20 fois supérieures à celles détectées dans les autres poissons de ce lac, et jusqu'à 1 000 fois supérieures à celles de poissons d'autres lacs du parc.

Par ailleurs, une étude menée dans le parc national de la Mauricie a démontré que le sang et les plumes des huards du parc contiennent de hauts niveaux de mercure; le niveau de mercure dans leurs plumes y est plus élevé qu'à tous les autres endroits où des tests ont été effectués en Amérique du Nord. Les niveaux de mercure trouvés dans les huards du parc national Kejimikujik sont également élevés; une telle condition réduit les chances de succès de la nidification. Le DDT est un autre pesticide dont les niveaux sont considérables dans les sédiments lacustres et couleuvres fauves du parc national de la Pointe-Pelée. Une corrélation a été établie entre les niveaux élevés de DDT et la réduction des populations de

grenouilles ainsi que la perte d'espèces dans plusieurs autres parcs et réserves fauniques le long de la rive nord du lac Érié;

- **espèces exotiques** – les espèces exotiques envahissantes, qu'elles soient végétales ou animales, causent des problèmes dans les parcs partout au Canada. Par exemple, dans le parc national de la Pointe-Pelée, l'alliaire officinale envahit les forêts caroliniennes et prend le dessus sur les espèces indigènes. Dans le parc national du Mont-Riding, le grand nombre d'espèces végétales exotiques répandues dans les prairies de fétuque scabre est une source de préoccupation puisque ces espèces envahissantes gagnent du terrain sur les plantes indigènes. Enfin, dans le parc national du Gros-Morne, l'orignal et le lièvre d'Amérique, introduits à Terre-Neuve il y a plusieurs décennies, modifient la dynamique des habitats et de la végétation à l'intérieur du parc;
- **surutilisation** – les niveaux croissants d'activité humaine dans la plupart des parcs nationaux ont donné lieu à une fréquentation excessive, à une surutilisation des infrastructures (les stations de traitement des eaux usées par exemple), au sur-développement et à une myriade d'autres problèmes qui entraînent la détérioration de la qualité de l'air et de l'eau, l'érosion ainsi que la dégradation d'habitats fauniques. À titre d'exemple, dans chaque vallée du parc national des Lacs-Waterton, une route a été construite ou un sentier a été tracé — sinon les deux.

Plus de 14 millions de visites sont enregistrées annuellement dans les parcs nationaux. Seuls les parcs situés dans les zones les plus nordiques n'ont pas encore été soumis à une demande aussi élevée. Compte tenu d'un taux de croissance annuelle prévu d'environ 4,5 pour cent, ce chiffre doublera dans 15 ans seulement.



Les membres de la Commission ont constaté ce qui suit dans les parcs qu'ils ont visités :

- autour du parc national des Lacs-Waterton, l'augmentation de la valeur marchande des terrains menace d'entraîner la conversion des grandes fermes d'élevage en lotissements de petites propriétés privées et, par conséquent, de fragmenter le paysage. Une route a été tracée dans chaque grande vallée du parc, et même les vallées de moindre envergure possèdent leurs sentiers et emplacements de camping. Dans de telles conditions, il est difficile pour les grands prédateurs tels que les loups et les grizzlis de survivre dans la région. De plus, en raison de la lutte contre les incendies, les effets du feu en tant que processus naturel ont été considérablement réduits, ce qui a pour conséquence de modifier la dynamique des groupements végétaux;
- autour du parc national Fundy, la forêt a été coupée à blanc jusqu'à la limite du parc, et reboisée en essences exotiques. On ne trouve plus de saumon atlantique dans les rivières

du parc Fundy, dans lesquelles jusqu'à 1 000 saumons frayaient autrefois;

- la région qui entoure le parc national de la Mauricie est fragmentée sous l'effet de l'exploitation forestière intensive. Les loups n'y sont plus présents qu'en hiver, lorsque le nombre de visiteurs est à son plus bas. La pêche sportive, pratiquée intensivement, et les espèces de poissons introduites ont eu un impact sur les populations de truites indigènes;
- dans le parc national du Mont-Riding, les installations de traitement des eaux usées sont inadéquates et des charges d'éléments nutritifs excessives sont rejetées dans les systèmes aquatiques. Les populations de loups ont été réduites à des niveaux très faibles et semblent coupées des populations plus au nord en raison des changements d'affectation des terres à l'échelle régionale. Des plantes exotiques envahissent les prairies de fétuque et remplacent des espèces indigènes;
- même le parc national Wood Buffalo, si vaste et si éloigné, fait face au développement à sa limite sud, et sera traversé par un nouveau chemin d'hiver. Conséquence de l'exploration pétrolière et gazière, des profils sismiques et chemins d'accès sillonnent les environs du parc;
- une grande société forestière opérant à proximité de la réserve de parc national Pacific Rim prévoit couper, dans le cadre de son plan quinquennal de récolte, 37 nouvelles aires près des limites du parc, dont certaines seront contiguës et d'autres ne se termineront qu'à 75 mètres du parc. De plus, l'arrière-pays de l'archipel Broken Group, situé à l'intérieur du parc, est très fortement utilisé tandis que l'intensité de la pêche sportive menace les populations locales de grenadier de roche. Les ressources humaines font cruellement défaut dans le parc, de sorte que le personnel ne peut le surveiller adéquatement ni même installer l'affichage approprié;



Les Canadiens aiment-ils leurs parcs nationaux au point d'en menacer la survie ?

J. Pleau/Parcs Canada



- la superficie du parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne n'est que de 25 kilomètres carrés; il s'agit d'un archipel qui, de par sa nature, est fragmenté. La fragmentation supplémentaire et la disparition d'habitats dans le grand écosystème sous forme de routes, de marinas et de chalets remettent en question la viabilité des écosystèmes du parc. La fragmentation et la disparition d'habitats menacent dans toute la région la survie de plusieurs espèces, dont le massasauga, de la famille des crotales;

Quelques définitions (publiées) du concept d'intégrité écologique

L'intégrité biologique désigne la capacité de soutenir et de maintenir une communauté d'organismes équilibrée, intègre et adaptative, dont la composition des espèces et l'organisation fonctionnelle sont comparables à celles de l'habitat naturel d'une région donnée.

Karr et Dudley, 1981

On dit d'une communauté qu'elle est intègre lorsque les espèces indigènes sont dominantes, que la communauté est relativement stable et que d'autres attributs de « santé » y sont présents

Noss, 1990

L'intégrité écologique désigne un état de développement pour un écosystème qui est optimal pour son emplacement géographique, compte tenu de l'apport d'énergie, de la disponibilité de ressources hydriques, de la présence d'éléments nutritifs et de l'histoire de la colonisation de la région.

Woodley, 1993)

L'intégrité écologique désigne l'état d'un écosystème :

– dont la structure et les fonctions ne sont pas altérées par des stress imputables à l'activité humaine; et

– dont la diversité biologique et les processus qui la soutiennent sont en mesure de persister.

Parcs Canada, Rapport sur l'état des parcs de 1997

La fragmentation supplémentaire et la disparition d'habitats dans le grand écosystème sous forme de routes, de marinas et de chalets remettent en question la viabilité des écosystèmes du parc. La fragmentation et la disparition d'habitats menacent dans toute la région la survie de plusieurs espèces, dont le massasauga, de la famille des crotales;

- dans le parc national du Gros-Morne, la réglementation de l'usage des motoneiges fait l'objet de discussions vaines depuis 20 ans. L'utilisation non réglementée s'accroît, y compris l'utilisation inadmissible dans des zones de préservation spéciale (zone 1). Dernièrement, un camion-citerne transportant du diesel a déversé son chargement complet dans le parc, menaçant ainsi les communautés marines de Bonne Baie. D'autres accidents du genre risquent de se produire compte tenu de l'augmentation de la circulation sur la route qui traverse ce parc;

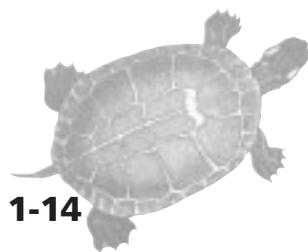
- le parc national des Îles-du-Saint-Laurent reçoit tous les étés 5 000 visiteurs au kilomètre carré. Cette fréquentation provoque de très forts niveaux de perturbations, qui menacent de nombreuses populations de reptiles, y compris une espèce rare, la couleuvre fauve. Les grands carnivores indigènes ont été éliminés; la grande population de cerfs influe sur les communautés de plantes indigènes et permet l'envahissement progressif d'espèces végétales non indigènes.

Intégrité écologique : concept et définition

Veiller à ce que la nature demeure intacte fait partie du mandat légal des parcs nationaux depuis 1930. Le terme « intégrité écologique » a été introduit dans les modifications apportées à la *Loi sur les parcs nationaux en 1988*, mais figurait dans la politique sur les parcs dès 1979. Cette expression vise à circonscrire de façon défendable et mesurable la notion de conserver intacts les parcs nationaux. L'intégrité écologique fait partie du vocabulaire de nombreux groupes, sociétés et organismes, mais cette expression n'est pas encore généralement répandue au Canada. Il est donc important que Parcs Canada et ses partenaires s'entendent sur la définition et l'emploi du concept d'intégrité écologique.

Bien que ce concept soit fondé sur les connaissances biologiques, il n'est pas nécessaire d'être biologiste pour comprendre ce qu'est l'intégrité écologique. Le mot « intégrité » désigne l'état d'une chose demeurée intacte, intégrale ou totale. Les systèmes biologiques écologiquement intègres sont ceux qui sont complets, c'est-à-dire que l'ensemble des espèces, des éléments du paysage et des processus écologiques sont présents. Ainsi, le parc national Vuntut est écologiquement intègre — l'ensemble des espèces indigènes ainsi que des processus et structures écologiques n'a pas été altéré — tandis qu'un champ de maïs du Sud de l'Ontario ne l'est pas parce que la composition des espèces et les fonctions écosystémiques ont été modifiées par rapport à leur état « intact » antérieur. Fait à noter, les êtres humains font partie des deux écosystèmes.

La Commission n'a rien à reprocher à ces définitions. Les membres constatent que le personnel des parcs à tous les échelons veut être redevable d'une gestion fondée sur l'intégrité écologique, mais que les employés n'ont pas de définition précise pouvant les orienter. Pour que les gestionnaires et les vérificateurs puissent défendre comme il se doit les décisions



et mesures de gestion fondées sur l'intégrité écologique, il faut que la définition soit claire et sans équivoque. Cette définition doit être à la fois :

- suffisamment restreinte pour que les efforts de Parcs Canada soient canalisés vers un but commun dans l'ensemble du réseau;
- suffisamment rigoureuse pour être scientifiquement défendable;
- suffisamment souple pour tenir compte du fait que, par rapport à leur condition historique, certains parcs nationaux ont été fortement modifiés par l'activité humaine, mais qu'ils peuvent néanmoins être gérés de manière à en restaurer l'intégrité, même si le retour à l'état initial est impossible.

De plus, la définition doit illustrer une certaine image de l'intégrité écologique pour que Parcs Canada soit en mesure d'élaborer et de défendre des politiques et des plans d'action. La définition doit donner une direction. Parcs Canada doit pouvoir reconnaître l'intégrité écologique afin de décider dans quel sens orienter les mesures de gestion.

Nous proposons par conséquent une définition de l'intégrité écologique qui reprend des éléments de plusieurs définitions. Elle est légèrement différente de celle que Parcs Canada utilise actuellement, parce qu'elle insiste sur le fait qu'un parc est une caractéristique de la région naturelle qu'il représente.

La définition que nous proposons estompe l'importance des mots «...n'ont pas été altérés par des stress d'origine anthropique » tirés de la définition actuelle employée par Parcs Canada, parce que l'interprétation de ces mots suggère parfois que les êtres humains ne font pas partie de l'écosystème ou qu'ils n'y sont pas les bienvenus. Il est évident que les êtres humains font partie de la plupart des écosystèmes du monde, et vont même jusqu'à les dominer. L'établissement de parcs nationaux a pour but explicite de maintenir certaines terres dans leur état sauvage originel, où l'être humain ne domine pas l'écosystème.

RECOMMANDATION

1-1. Nous recommandons que la définition suivante soit adoptée pour désigner l'intégrité écologique :

« C'est l'état d'un écosystème jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie, plus précisément par la composition et l'abondance de ses espèces indigènes et de ses communautés biologiques ainsi que par le rythme des changements et le maintien des processus écologiques ».

Bref, les écosystèmes sont intègres lorsque leurs composantes indigènes (plantes, animaux et autres organismes) et leurs processus (tels que la croissance et la reproduction) sont intacts.

En ce qui concerne les parcs nationaux, cet état d'intégrité doit respecter les critères suivants :

- l'intégrité écologique doit être évaluée en fonction du contexte de l'évolution et de l'histoire de la région où l'écosystème a été formé;

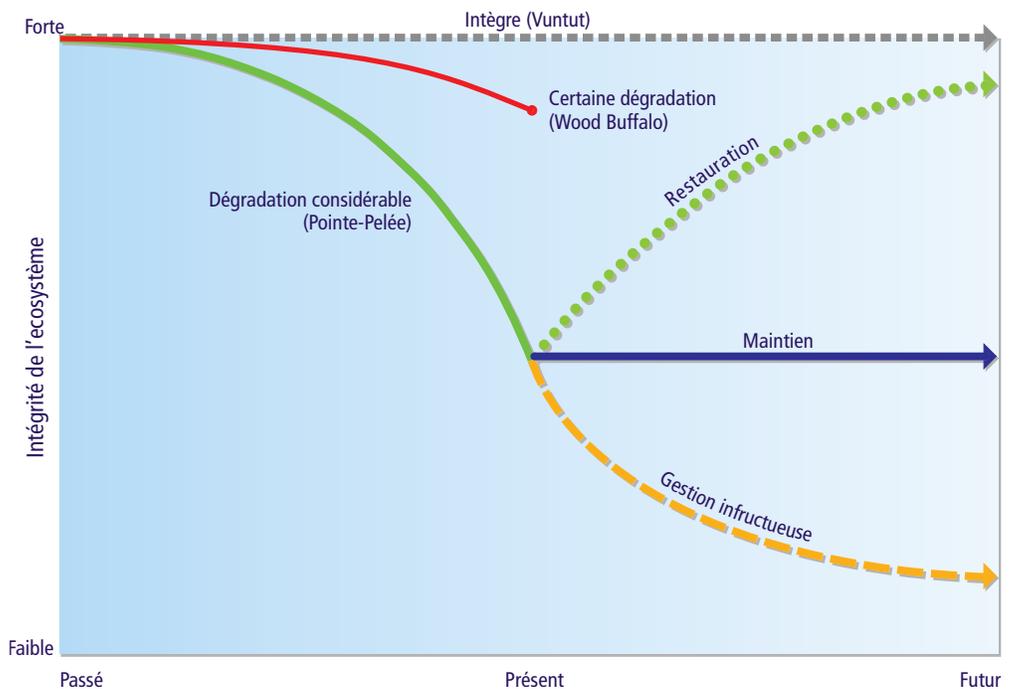
- étant donné que les écosystèmes sont dynamiques, les stratégies de conservation doivent permettre le maintien ou la restauration des principaux processus écologiques à l'intérieur de leurs limites de variabilité naturelle;
- compte tenu de la variabilité des niveaux d'intégration géographique de tout écosystème, la conservation doit être envisagée à de nombreuses échelles. Les parcs nationaux sont des éléments de grands écosystèmes et doivent être gérés comme tel;
- les liens fonctionnels entre les différentes aires protégées d'un grand écosystème régional doivent être maintenus ou restaurés pour permettre la libre circulation des animaux;
- les populations d'espèces doivent être maintenues à des niveaux adéquats pour en assurer la survie;



- chaque écosystème possède son rythme de changement caractéristique. Connaître le taux et la direction des changements est d'une importance critique pour la compréhension de tout écosystème;
- la capacité d'utilisation des parcs n'est pas illimitée. L'activité humaine et les installations doivent être compatibles avec la protection des écosystèmes d'un parc en termes de type et de quantité des activités et de la période de l'année où elles s'exercent;
- l'intégrité écologique doit être évaluée et comprise à l'échelle du paysage environnant. Bien que l'intégrité écologique ne peut être évaluée à l'échelle d'un seul peuplement forestier, terrain de camping ou stationnement, elle peut être compromise, quelle que soit l'échelle. Même les impacts à petite échelle peuvent donner lieu à des effets cumulatifs et doivent donc être évalués;
- le meilleur moyen de conserver l'intégrité écologique est de maintenir ou restaurer la diversité des gènes, des espèces et des communautés indigènes à la région. Cette démarche correspond à la notion d'intégrité, c'est-à-dire à celle d'un écosystème « intégral ». Si des éléments sont manquants, l'écosystème n'est plus intègre.

Figure 1-3, Gérer les parcs nationaux en fonction de l'intégrité écologique : le cas de trois parcs types

La figure présente des choix de pratiques de gestion par rapport à la dégradation croissante de l'intégrité écologique. Pour le parc national Vuntut, où l'intégrité écologique est inaltérée, aucune pratique de gestion particulière n'est requise. À mesure que l'intégrité est altérée, les gestionnaires peuvent maintenir le niveau actuel ou intervenir pour restaurer les conditions écologiques du parc. Le fait de mal gérer les ressources ou de ne pas agir se traduit par un déclin de l'intégrité écologique.



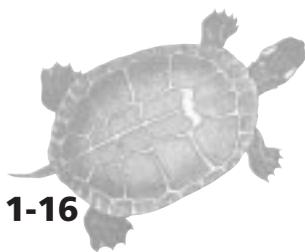
Avantages de la nouvelle définition

La définition que nous proposons présente des avantages par rapport à celle que Parcs Canada utilise actuellement.

Elle facilite la gestion en fonction du principe de précaution. En effet, il n'est pas implicitement requis de « prouver » que certains éléments d'un écosystème sont nécessaires à la persistance de ce dernier, ni de débattre de la question. Il suffit de gérer l'écosystème de façon à éviter la

perte ou à restaurer les gènes, les espèces ou les communautés indigènes, parce que, en leur absence, le système ne serait plus intègre.

Notre définition justifie en outre le principe de la gestion active. Par exemple, lorsqu'il est peu probable que certains prédateurs indigènes reviendront dans certains parcs, la définition justifie le contrôle actif des herbivores à des niveaux de densité qui permettent aux communautés végétales de persister. Par ailleurs, le maintien de processus naturels tels



Parc national du Gros-Morne
H. Quan



que le feu est encouragé, même si ces processus sont parfois gérés différemment, pour des fins de sécurité publique, ou autres.

Grâce à cette définition, Parcs Canada pourra contrer les critiques selon lesquelles son mandat

de gestion axée sur l'intégrité écologique revient à vivre dans le passé ou à maintenir un état stable. La Commission soutient cependant que, en gérant en fonction de limites historiques de variabilité, les processus capables d'assurer l'avenir de l'écosystème sont également conservés. De plus, le principe de variabilité permet de mettre la définition à l'abri des débats au sujet du choix de la période qui devrait représenter l'intégrité écologique « originelle ». L'idée de pouvoir préciser des critères d'état de l'intégrité écologique signifie que Parcs Canada doit identifier des seuils maxima de pratiques d'activités humaines appropriées, au-delà desquels Parcs Canada se doit de simplement dire « non ».

L'imputabilité des gestionnaires est facilitée grâce à l'existence des buts, d'orientations et de vérifications qui sont tous implicites dans la définition proposée. Enfin, notre définition aide à classer par ordre de priorité les indicateurs de surveillance des changements écologiques, en fonction de la fiabilité des données propres aux processus sur lesquels portent les indicateurs.

Outils fondamentaux

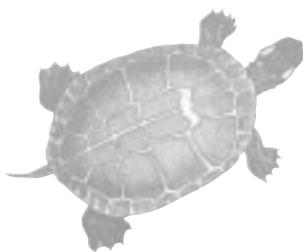
La gestion adaptative et le principe de précaution

Nous faisons référence dans ce rapport à deux outils fondamentaux qui, d'après nous, aideront Parcs Canada à progresser vers la réalisation de son mandat : la gestion adaptative et le principe de précaution.

Au sens le plus large du terme, la gestion est dite adaptative lorsqu'elle vise, à la fois, la réalisation des objectifs de gestion et l'acquisition de connaissances fiables; il s'agit donc d'une méthode scientifiquement défendable d'apprendre en agissant.

Le chapitre 3 contient des explications détaillées sur l'intégration du processus de gestion adaptative dans le cadre de planification de Parcs Canada; des idées semblables sur l'adoption du modèle de gestion adaptative dans d'autres domaines sont présentées ailleurs dans le rapport.

L'autre outil qui sera très utile à Parcs Canada dans la poursuite des objectifs d'intégrité écologique, est celui du principe de précaution. Ce principe préconise la prudence dans toute intervention visant à modifier l'environnement naturel. Il est particulièrement important lorsque les connaissances au sujet d'un écosystème ne sont que partielles ou que le milieu en question est particulièrement vulnérable.



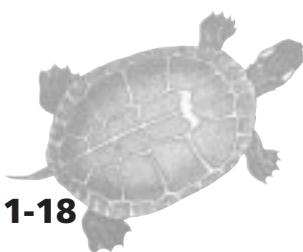


Réserve de parc national
Pacific Rim P. Wilkinson

Le principe de précaution est fondé sur plusieurs prémisses (adaptation des principes de précaution figurant dans l'étude sur la vallée de la Bow) :

- la nature est précieuse en soi;
- les gouvernements doivent être disposés à prendre des mesures de conservation malgré l'absence de preuves d'impacts environnementaux nuisibles;
- ceux qui proposent un changement sont responsables de démontrer que ce changement n'aura pas d'effet nuisible sur l'environnement;
- les mesures adoptées aujourd'hui constituent l'héritage de demain;
- toutes les décisions ont un coût; la prudence peut signifier que certaines personnes doivent se soustraire à des occasions de loisir ou de profits.

Le principe de précaution doit orienter la prise de mesures appropriées en matière de protection ou de restauration de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux et dans le cadre de leur gestion au jour le jour. À l'heure actuelle, au sein de Parcs Canada, les processus décisionnels et les méthodes de gestion ne s'appuient pas sur ce principe. Toujours pencher en faveur de l'intégrité écologique signifie que cette intégrité doit primer pour chaque décision de gestion et ne pas être un simple élément complémentaire qu'il est facile d'oublier ou de mettre de côté.



Protection de l'intégrité écologique *par* les parcs nationaux

Les parcs nationaux sont essentiels au maintien et à la restauration de l'intégrité écologique sur l'ensemble de paysages beaucoup plus vastes, des territoires suffisamment étendus pour assurer les processus naturels et la succession naturelle ainsi que le maintien de populations viables d'espèces à grand domaine vital.

Les parcs nationaux font partie d'un monde où les changements et les stress environnementaux sont innombrables. Les parcs nationaux sont des symboles du Canada — mais aussi des indicateurs écologiques. La détection de stress écologiques dans les parcs nationaux est un avertissement : des stress plus importants et plus graves les menacent de l'extérieur.

Ce rapport contient nombre d'exemples de gestion fructueuse en fonction de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. Il est certain que des problèmes existent, mais la situation n'est pas irrémédiable. Les possibilités d'innovation, d'idées audacieuses et de mesures énergiques sont nombreuses.

Ce rapport

Notre rapport comprend deux volumes. Le premier, Volume I : le temps d'agir, est un document de portée générale dans lequel sont décrites les menaces sérieuses qui pèsent sur les parcs nationaux canadiens; il présente une vue d'ensemble des valeurs qui risquent de disparaître si ces menaces ne sont pas éliminées ainsi que les rôles que les Canadiens et particulièrement Parcs Canada peuvent assumer et les mesures clés qu'ils peuvent prendre pour enrayer ces menaces. Le deuxième, Volume II : une nouvelle orientation pour les parcs nationaux du Canada, cerne des enjeux et problèmes particuliers; il recommande en outre des solutions précises à l'intention de la Ministre et de Parcs Canada.

Dans les chapitres qui suivent, la Commission approfondit ses observations, constatations et recommandations. Le rapport traite en premier lieu de la culture interne de Parcs Canada, puis de la capacité de l'organisation sur le plan de la planification et des sciences. Sont présentées ensuite des questions d'ordre externe — collaboration avec les peuples autochtones, création de nouveaux parcs et intégration régionale des parcs nationaux dans un réseau d'aires protégées. Le rapport se penche ensuite sur les questions « humaines » — l'interprétation, l'utilisation appropriée et l'empreinte écologique dans les parcs nationaux. Enfin, la Commission formule des recommandations au sujet du financement actuel et de nouveaux régimes de financement des parcs nationaux. Comme nombre de ces thèmes et questions se répercutent sur plus d'un domaine, des renvois et liens guident le lecteur d'une partie à l'autre du volume II.

Compte tenu du mandat de la Commission, soit de se pencher sur la question de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux, ce rapport ne traite que des parcs créés en vertu de la Loi sur les parcs nationaux, qui fait référence au maintien de l'intégrité écologique. Il ne tient pas compte des aires marines de conservation, qui sont assujetties à une loi différente. Nous croyons cependant que nombre de ces concepts et recommandations s'appliqueraient aux aires marines de conservation. En conséquence, le terme « parc national » employé dans ce rapport ne désigne que les parcs nationaux terrestres et les réserves de parc national.

Bien que certaines divisions de l'Agence Parcs Canada s'intéressent aux canaux historiques nationaux, aux lieux historiques nationaux ainsi qu'à d'autres lieux et structures, le terme « Parcs Canada », tel qu'il est employé dans ce rapport, désigne explicitement les services et divisions de l'Agence Parcs Canada, dont relèvent les parcs nationaux.

L'annexe B contient un glossaire d'autres termes employés dans ce rapport.

